



C O M M U N I Q U É

des Circonscriptions de Wallis et Futuna

Inscription sur les listes électorales pour pouvoir voter en 2019

Dans le cadre de l'application de la loi du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, réformant intégralement les modalités de gestion des listes électorales et créant un **répertoire électoral unique et permanent (R.E.U.)**, les chefs des Circonscriptions d'UVEA, de SIGAVE et d'ALO informent la population de Wallis et Futuna que sauf dans quelques cas particuliers, **à titre dérogatoire pour 2019, les inscriptions pour les élections européennes du 26 mai 2019 seront reçues dans l'une des trois Circonscriptions jusqu'au 31 mars 2019**. Ce jour étant un dimanche, une permanence exceptionnelle sera donc assurée dans les Circonscriptions le **samedi 30 mars 2019**.

La possibilité, prévue par l'article L 30 du code électoral, pour certaines catégories de personnes de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 10^{ème} jour précédent un scrutin est maintenue (fonctionnaires nouvellement mutés, militaires renvoyés dans leurs foyers, personnes changeant de domicile pour raisons professionnelles, jeunes atteignant la majorité après la clôture des délais d'inscription, qui n'auraient pas été recensés et donc inscrits d'office par l'I.N.S.E.E., Français ayant récemment acquis la nationalité ou retrouvé l'exercice du droit de vote dont ils auraient été privés par une décision judiciaire). **Pour les prochaines élections européennes, cette option est donc ouverte jusqu'au jeudi 16 mai 2019**.

Les listes électorales étant désormais établies par Circonscriptions et non plus par bureaux de vote, une renumérotation de l'ensemble des électeurs dans leur bureau de vote va en outre être effectuée et donc donner lieu à **l'édition d'une nouvelle carte électorale pour 2019**.

Pour une demande d'inscription, les pièces à fournir restent les suivantes :

- copie d'une pièce d'identité en cours de validité (*Passeport ou Carte Nationale d'Identité*) ;
- justificatif de domicile récent (*facture d'électricité, d'eau ou de téléphone*).

Dans tous les cas, les inscriptions seront reçues
dans les trois Circonscriptions d'Uvea, de Sigave et d'Alo jusqu'au 29 mars 2019,
du lundi au vendredi de 7h30 à 15h30,
ainsi qu'exceptionnellement le samedi 30 mars de 8h00 à 12h00.

→ Tous renseignements complémentaires souhaitables sont disponibles soit auprès des bureaux des élections des trois Circonscriptions du territoire (tél. : 72.16.41 pour Uvea et 72.38.05 pour Futuna), soit sur le site internet de l'administration supérieure, rubrique « démarches administratives », puis « inscription sur les listes électorales ». Vous pourrez notamment y télécharger les principaux formulaires nécessaires à votre inscription.

- N'oubliez pas, voter est un devoir civique -